



# L' **Information** municipale de Saint-Joseph-de-Sorel

## Mot du *Maire*



Chers(es) Saint-Josephois(es),

### **SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

Les événements survenus au Saguenay en 1996 (inondations) et dans le sud-est du Québec en 1998 (verglas) ont permis au gouvernement de prendre conscience des lacunes qui existaient concernant l'organisation de la sécurité publique au Québec. C'est à la suite de ces observations que le gouvernement décide d'entreprendre une réforme en profondeur de la sécurité publique. En juin 1999, M. Serge Ménard, alors ministre de la Sécurité publique, débute la réforme de la sécurité incendie en déposant un document de consultation intitulé « Feu vert à une réforme de la sécurité incendie au Québec, pour une plus grande efficacité et de meilleures performances de notre organisation en sécurité incendie ». Dans le but de guider les intervenants à l'organisation de la sécurité incendie au Québec, les orientations du ministre en cette matière sont déposées en mai 2001.

Précisons que dans le cadre de cette démarche gouvernementale, deux lois sont adoptées : la Loi sur la sécurité incendie sanctionnée le 16 juin 2000 et la Loi sur la sécurité civile sanctionnée le 20 décembre 2001. Le gouvernement prévoit alors que les MRC aborderont le dossier de la sécurité civile sur une base régionale seulement après qu'elles auront complété le dossier de la sécurité incendie.

Le 11 avril 2001, le Conseil des maires demande à la Ville de Sorel-Tracy d'analyser l'état de la situation concernant la sécurité incendie sur le territoire de la MRC et décide de former un comité de travail composé des responsables des services d'incendie, du directeur général de la MRC et d'un élu.

Au cours de l'été suivant, la MRC accepte de signer le protocole d'entente concernant le versement d'une aide financière de 40 000 \$ durant trois ans pour la réalisation du schéma de couverture de risques. Au mois de septembre 2001, les maires forment le Comité de sécurité incendie ayant le mandat de suivre l'évolution de l'élaboration du schéma.

Plus tard, un document intitulé « Objectifs de protection optimale » est réalisé par un Comité technique composé des directeurs des services d'incendie municipaux. Dans ce document, on y retrouve les solutions proposées dans le but d'atteindre les objectifs décrits dans les orientations du gouvernement. Ce document est adopté par la MRC le 10 novembre 2003 ainsi que par l'ensemble des municipalités locales en décembre 2003 et en janvier 2004.

Au cours des mois de décembre 2004, janvier et février 2005, les municipalités adoptent leur plan de mise en œuvre. À cette étape du schéma, il est important que chaque municipalité identifie les actions spécifiques à prendre au cours des cinq prochaines années.

Le 9 mars 2005, le Conseil des maires remplace le Comité de sécurité incendie par le Comité de sécurité incendie et civile (règlement numéro 148-05). Onze membres composent dorénavant ce comité qui a comme mandat d'approfondir toute question d'intérêt régional touchant les domaines de la sécurité incendie et de la sécurité civile.

Ainsi, après plusieurs années de travail, le projet de schéma de couverture de risques est présenté à la population le 6 avril 2005. À la suite de cette consultation publique, le Conseil de la MRC autorise la transmission du projet de schéma au ministre afin d'obtenir son avis quant à sa conformité (13 avril 2005). Le ministre dispose d'un délai de 120 jours pour fournir son avis de conformité ou pour proposer les modifications qu'il juge nécessaires. La MRC doit donc attendre l'attestation de conformité du ministre avant d'adopter la version définitive de son schéma.

Une fois que le schéma aura été adopté, la MRC et les municipalités devront mettre en application les plans de mise en œuvre et prévoir le financement requis. Déjà, les municipalités locales ont budgété les sommes nécessaires pour l'année 2005, et la MRC a récemment publié une offre d'emploi en vue d'embaucher un coordonnateur en sécurité incendie et civile.

En conclusion, nous espérons que les mesures prévues dans le schéma permettront de diminuer les pertes humaines et matérielles lors d'incendie et que ces actions entraîneront une baisse significative de nos primes d'assurances.

**Olivar Gravel, Maire**



Volume 18 no 2  
Juin 2005



# Les **Décisions** importantes du conseil



## SESSION ORDINAIRE

**05-03-21 :** **SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES :** Le Conseil adopte le schéma de couverture de risques en sécurité incendie en ce qui a trait au plan de mise en oeuvre préparé par la MRC du Bas-Richelieu.

**RÈGLEMENT CONCERNANT LA CUEILLETTE DES VIDANGES :** Le règlement numéro 169-1 modifie le règlement numéro 169 concernant la cueillette des vidanges. Les ordures ménagères et les déchets solides destinés à la récupération et au recyclage doivent être déposés en bordure de la route au plus tôt 12 heures avant le moment prévu pour l'enlèvement. D'autres articles viennent amender l'ancien règlement et des amendes seront imposées aux contrevenants.

**RAPPORT FINANCIER :** Le rapport financier au 31 décembre 2004 présente des revenus pour un montant de 3 265 967 \$ à comparer à des dépenses de 2 819 836 \$. Le surplus de l'exercice atteint la somme de 485 921 \$ et le surplus non affecté accumulé est de 905 274 \$.

**05-04-18 :** **EMPRUNT DE 315 000 \$ :** Le Conseil municipal décide d'emprunter 315 000 \$ pour combler les sommes dues par le gouvernement suite au programme de rénovation et à celui surnommé « Renouveau Villageois ».

**05-05-16 :** **RUE MONTCALM :** Le Conseil octroie au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Dessau-Soprin, l'établissement des plans et devis d'une partie de la rue Montcalm située entre les rues Saint-Joseph et de l'Iménite, au montant de 78 562,08 \$, le tout financé à même le surplus accumulé (C.P. 05-04-18).

**ARÉNA :** Le Conseil accorde le contrat de remplacement du condenseur évaporatif au Centre Récréatif Aussant à l'entrepreneur Fixair Inc, au montant soumis de 40 201,24 \$ (C.P. 05-04-18).

**AMÉNAGEMENT DES DOS D'ÂNE :** Le Conseil donne l'autorisation d'aménager des dos d'âne, de type en revêtement bitumineux (asphalte), sur les rues Pie X, Léon XIII, Saint-Pierre, Saint-Joseph, Mc Carthy et Étienne ainsi que l'on aménage des dos d'âne, de type caoutchouc, sur les rues Champlain, Montcalm et en avant de l'aréna (C.P. 05-04-18).

**GARDIENS DE SÉCURITÉ :** Pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, le Conseil municipal engage Messieurs Dominic St-Louis et David Poirier, pour assurer les services de gardiens de sécurité aux parcs de la municipalité à compter du 22 mai (C.P. 05-05-02).

## MEMBRES DU CONSEIL

• Olivar Gravel	742.3148	• Francine Parenteau	746.0896
• Serge Baron	742.5818	• Georges-É. Pontbriand	743.9970
• Jean-Guy Cournoyer	743.8779	• Paul-Émile Tellier	746.4746
• Noëla Desmarais	742.7521		



### PRO-MAIRE

#### Monsieur Serge Baron

*Siège présentement comme pro-maire*

Monsieur Baron a été élu conseiller pour la deuxième fois en juin 2001. Il est membre des comités suivants : Comité Consultatif Environnemental, Comité d'Habitation, d'hygiène et d'embellissement, Comité des Loisirs, Comité de Protection Civile Municipale.



### PRO-MAIRE

#### Monsieur Jean-Guy Cournoyer

*Siègera comme pro-maire à compter du 4 juillet 2005.*

Monsieur Cournoyer a été élu conseiller pour la première fois en novembre 1995. Il est membre des comités suivants : Comité consultatif environnemental, Comité de la Fête Nationale, Comité d'habitation, d'hygiène et d'embellissement, Comité des Loisirs, Comité de Sécurité Incendie, Comité de Protection civile Municipale.

# Le *Bilan* local et régional

## COMITÉ DES PARCS

**05-05-02 :** **RÉUNION:** (P.É. Tellier, président, Serge Baron et J.-G. Cournoyer) Les représentants font des recommandations pour l'amélioration du parc de la Pointe-aux-Pins.

## MRC DU BAS-RICHELIEU

**05-03-22 :** **COMITÉ DE TRAVAIL :** (9 maires) Les maires discutent des points suivants : la sécurité publique, les impacts de la réforme de la sécurité incendie, de la relocalisation des locaux, du développement de la piste cyclable et du jumelage avec Cholet.

**05-04-13 :** **SÉANCE RÉGULIÈRE :** (12 maires) **ÉTATS FINANCIERS :** Les états financiers au 31 décembre 2004 rapportent des revenus de 6 052 718 \$, des dépenses de 5 500 672 \$ et un surplus avant affectations de 524 274 \$. Le surplus accumulé pour l'administration générale relatif aux 12 municipalités s'établit à 220 502 \$.

**PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES :** Le ministre ayant jugé conforme le projet du plan de gestion des matières résiduelles, le Conseil des maires dépose un avis de motion en vue de l'adoption du règlement à ce sujet.

**SÉCURITÉ INCENDIE :** Après 4 ans de travail, le Conseil adopte le schéma de couverture de risques en sécurité incendie et demande l'approbation du gouvernement.

**COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE :** Les maires nomment Olivier Gravel pour siéger sur le Comité de sécurité publique afin de remplacer monsieur Réjean Mondou, démissionnaire.

**05-04-20 :** **SÉANCE RÉGULIÈRE :** (12 maires) **PGMR :** Le Conseil adopte le règlement édictant le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Bas-Richelieu.

**PISTE CYCLABLE :** Le Conseil mandate une firme de réaliser un devis d'appel d'offres concernant la préparation de la surface réceptrice et l'asphaltage de la piste cyclable pour le tronçon Sorel-Tracy/Saint-Robert.

**PÊCHE À LA PERCHAUDE :** Étant donné que les ministres Yvon Vallières et Pierre Corbeil ont l'intention d'adopter des mesures obligeant la remise à l'eau obligatoire des perchaudes capturées l'été, le Conseil des maires recommandent aux ministères de réduire la capture du nombre de tonnes l'hiver afin de permettre aux pêcheurs d'en capturer l'été (de 13,5 tonnes à 10 tonnes; donc 3,5 tonnes pour la saison estivale).

**FIBRES OPTIQUES :** Les maires demandent au Ministère la permission de signer une entente de partenariat de 20 ans concernant l'implantation d'un réseau de fibres optiques.

**05-05-11 :** **SÉANCE RÉGULIÈRE :** (12 maires) Le Conseil des maires adopte une nouvelle résolution autorisant la signature de la convention de construction d'un réseau de fibres optiques sur le territoire de la MRC du Bas-Richelieu entre la Commission scolaire de Sorel-Tracy, la MRC du Bas-Richelieu, TELEBECS E.C., SOGETEL, RISQ et la Corporation de téléphone de la Baie. Il nomme ses représentants à la SOLIDE (O. Gravel, Claude Pothier et Gilles Salvas), à Loisir et Sport Montérégie (O. Gravel), du comité de gérance du réseau de fibres optiques (le préfet, le directeur général adjoint et le représentant de Sorel-Tracy), au Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (Olivier Gravel).

## RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX RICHELIEU - ST-LAURENT

**05-05-03 :** **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE :** (Olivier Gravel, pré. Réjane Salvail, Michel Berthiaume ainsi que Louis Cardin et Pierre Mathieu) Les états financiers pour l'année 2004 démontrent que les recettes se sont élevées à 808 865 \$ et les dépenses à 1 080 014 \$ dans lesquelles un montant de 325 393 \$ provenant des affectations nous montre un surplus de 54 244 \$. Le surplus accumulé se chiffre à 220 643 \$. Les travaux associés à la vidange des boues des bassins 1-A et 1-B ont été réalisés en novembre 2004 dans le respect de l'environnement. Un nombre total de 56 camions remorques ont quitté le site de traitement des eaux usées transportant 1 520 tonnes de boues humides. Ces dernières ont été déposées dans un site d'enfouissement sanitaire autorisé de la compagnie Intersan Inc. de Saint-Nicéphore. Le tonnage total de matières sèches s'élève à 633,9 tonnes métriques et le coût final des travaux s'élève à 293 239 \$. Les rendements épuratoires obtenus durant l'année 2004 sont excellents et la station d'épuration a respecté les normes émises par le Ministère. La charge moyenne reçue en DBO5 à la station représente 66 % de la charge de conception et le débit moyen représente 63 % du débit de conception.

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU SOREL-TRACY-ST-JOSEPH-ST-ROCH

**05-03-15 :** **SÉANCE ORDINAIRE :** (Olivier Gravel, Georges-É. Pontbriand, Claude Pothier, Yvon Bibeau, Michel Berthiaume ainsi que Luc Airoidi et Diane Robillard) La firme Blais et associés dépose le rapport financier au 31 décembre 2004 qui se résume ainsi : revenus 1 745 800 \$ (1 733 977 en 2003) et dépenses 1 813 092 \$ (1 679 811 \$ en 2003). Les dépenses supplémentaires au cours de l'année furent la démolition du réservoir élevé et le versement de la rétroactivité suite à la signature de la nouvelle convention collective. Ainsi, l'affectation de 134 692 \$ du surplus accumulé permet un surplus de l'exercice de 90 878 \$ (67 607 \$ en 2003). Le surplus accumulé non affecté est de 354 461 \$. Le changement de version du système informatique d'opération de l'usine est maintenant terminé et nous acceptons les dépenses dans le présent budget pour la somme de 58 506,34 \$.

**05-03-22 :** **SÉANCE ORDINAIRE :** (Olivier Gravel, prés., Claude Pothier, Georges-É. Pontbriand, Michel Berthiaume et Luc Airoidi) Les délégués décident de demander une lettre d'entente au Syndicat relatif à la délégation des employés à la formation obligatoire décrétée par le gouvernement. Ils demandent aussi d'aller en appel d'offres concernant le renouvellement du contrat d'assurance.

**05-04-25 :** **SÉANCE ORDINAIRE :** (Olivier Gravel, prés., G-É. Pontbriand, Michel Berthiaume, Yvon Bibeau, Claude Pothier et Luc Airoidi) M. Luc Airoidi, directeur général de la Régie, dépose le rapport d'évaluation du coût de l'eau de l'usine et de la régie pour les années 2003 - 2004 et 2005.



## COGEBY

**05-03-12 :** **COLLOQUE ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE :** (De la région : Pierre Arnold, Carole Descheneaux, Huguette St-Germain, Pierre Latraverse, Philippe Rochat et Olivar Gravel, soit environ 45 personnes)

**PROJET MARCHÉ :** Du 16 au 21 mai, deux équipes de marcheurs marcheront la rivière Yamaska afin de sensibiliser les riverains à l'environnement. Le projet porte le nom de "Un pas pour la Yamaska".

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNULLE (6ième) :** Les membres adoptent le rapport d'activité 2004 de même que le plan d'action 2005. Ce dernier a pour objectifs principaux le Plan directeur de l'eau, le financement, la visibilité et le soutien aux comités de sous-bassins (13). Le rapport financier annonce les résultats suivants : Produits en 2004 : 108 379 \$, en 2003 147 393 \$; Charges en 2004 : 129 463 \$ en 2003 123 008 \$; total en 2004 (21 084 \$) en 2003 : 24 385 \$. Le surplus accumulé atteint la somme de 48 291 \$. Les représentants adoptent les amendements aux règlements généraux et élisent les membres du C.A. Les 5 principales MRC doivent nommer leur représentant (MRC du Bas-Richelieu, Des Maskoutains, Acton, La Haute-Yamaska et Brome-Missisquoi). La cotisation des municipalités et des MRC est fixée à 50 \$ et ces dernières recevront une demande d'aide volontaire.

**CONFÉRENCE :** Le député de Portneuf et représentant du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs se réjouit de l'amélioration de la qualité de l'eau de la Rivière Yamaska depuis la fondation du Cogebly, il y a 5 ans. Cependant, le président du Cogebly demande une augmentation de l'aide financière de la part du gouvernement.

## CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MONTÉRÉGIE (CREM)

**05-03-17 :** **COLLOQUE :** (De la région : Olivar Gravel, Yves Fortin, Hélène Gignac, Sylvie Pouliot, Jacques Thivierge, Suzanne Auclair et Marcel Robert, soit environ 60 personnes). Après le lancement du dépliant de sensibilisation au développement durable par le CREM, le maire de Chelsea nous présente l'engagement de sa municipalité dans le développement durable de même que monsieur Roger Lachance du Réseau Québécois de Villes et Villages en Santé "La gestion municipale durable : pour une meilleure qualité de vie". De la parole au geste, deux exemples concrets, l'un présenté par Yves Fortin du CLD du Bas-Richelieu sur la MRC du Bas-Richelieu et l'autre sur la Ville de Salaberry-de-Valleyfield par son maire, monsieur Denis Lapointe. Monsieur Fortin cite en exemple les réalisations suivantes concernant le développement durable : le Parc plein air de Sorel-Tracy réalisé avec la collaboration de QIT-Fer et Titane de même que le parc de l'Ilménite de Saint-Joseph-de-Sorel réalisé par QIT-Fer et Titane avec des résidus de procédé mélangés avec des sédiments de dragage (27 septembre 1996) et l'atelier mécanique Bertrem de Saint-Joseph-de-Sorel qui a agrandi ses bâtiments en construisant une façade respectant l'architecture résidentielle des habitations de ce secteur (19 novembre 2003).

**GALA D'EXCELLENCE :** En soirée, le CRE Montérégie tient son premier Gala de l'excellence montérégienne en environnement et développement durable afin de remettre les prix Conscientia 2005. La région est représentée par plus de 20 intervenants et a déposé 7 candidatures (la MRC du Bas-Richelieu, la Ville de Sorel-Tracy, le CTTEI, Page Cournoyer et l'UPA). Dans la catégorie "Municipalités et Municipalités régionales de Comté", la MRC, le CLD et la SADC du Bas-Richelieu sont récipiendaire du prix Conscientia 2005 pour le plan stratégique de développement du Bas-Richelieu (vision stratégique) "Faire du Bas-Richelieu une région d'excellence centrée sur le développement durable"



Françoise Richer, présidente du CLD, Olivar Gravel, préfet de la MRC du Bas-Richelieu et Gratien Label, président de la SADC reçoivent le prix « Conscientia 2005 » au nom de tous les intervenants de la région du Bas-Richelieu.



# L' **Environnement**

## COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENTAL

---

**05-04-18 :** **RENCONTRE :** (De QIT : Jacques Thivierge, Christian Blanchette, Jacques Bérubé et Daniel Vincent; les citoyens : Jacques Renaud, Léon Latour, J.-G. Valois et Gaétan Beaudry ainsi que les membres du Conseil de Ville) Les représentants de QIT présentent et expliquent le projet de dragage au quai de QIT-Fer et Titane. Le projet couvre la période de 2006 à 2015.

## COMITÉ ZIP DU LAC SAINT-PIERRE

---

**05-03-16 :** **46e SÉANCE ORDINAIRE DU C.A. :** (Pierre Latraverse, prés., du secteur Bas-Richelieu : Olivar Gravel, Carole Descheneaux, Gérald Brouillard, UPA, Gilles Marcotte ; secteur Nicolet-Yamaska : Claude Biron, Stéphane Roy, Claude Lemire, Sylvain Michon, Bertrand Allard, Mario Proulx ; secteur Maskinongé : Roger Michaud, Carmen Morissette ; secteur D'Autray : Maurice Désy, Michel Désy, Claire Tellier ; bureau de la coordination : Louise Corriveau et Vicky Violette, coordonnatrice) La révision du PARE se fera le 11 juin prochain avec la collaboration de Union St-Laurent Grands Lacs. Les Comités ZIP sont assurés de financement jusqu'en mars 2008, mais la signature de l'entente entre les deux gouvernements est encore reportée. Le président présentera le 3 avril à Trois-Rivières le "Mémoire du Comité ZIP du lac Saint-Pierre " dans le cadre de la consultation sur le projet de plan de développement durable du Québec. Madame Maryse Longchamps présente "les orientations de conservation et de mise en valeur des terres publiques de la rive nord du lac St Pierre."

## COVABAR (Rivière Richelieu)

---

**05-04-16 :** **TROISIÈME RENCONTRE DU CONSEIL DE CONCERTATION :** (Plus de 30 personnes dont de la région Olivar Gravel, André Potvin, Corina Bastiani et Yvan Beauchemin) Le COVABAR (Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu) planifie la réalisation d'un Plan d'action stratégique. Le suivi des activités réalisées ou en cours par COVABAR relatif au Plan directeur de l'eau nous fait constater les chantiers mis en place à Beloeil, Otterburn Park, Mont Saint-Hilaire, etc. de même que les chantiers à venir à Saint-Jean-sur-Richelieu, Chambly, Carignan, Lacolle, etc. Le président dépose un projet de mise en place d'unités de voisinage et des chantiers pilotes d'intervention en développement durable. Enfin, monsieur Daniel Langlois de Parcs Canada présente le corridor patrimonial international Champlain - Richelieu.

## GESTION DES DÉCHETS

**05-04-18 :** **RENCONTRE EBI :** Les membres du Conseil de Ville rencontre monsieur Serge Brière, représentant de la firme EBI afin de discuter et de planifier l'achat et la distribution de bacs roulants à Saint-Joseph-de-Sorel

## TABLE DE CONCERTATION EN ENVIRONNEMENT DU BAS-RICHELIEU

---

**05-04-14 :** **RÉUNION DU C.A. :** (Olivar Gravel, prés. René Lachapelle, secrétaire, Martine Beaudreau et Jacinthe Sirois) Les officiers de la Table de concertation en environnement du Bas-Richelieu préparent l'assemblée et discutent des points suivants : le tableau de bord, la formation, le comité de l'eau, la planification de la CRE EST, du plan stratégique du Bas-Richelieu et des états financiers.

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE :** (Olivar Gravel, président, René Lachapelle, secrétaire, Martine Beaudreau, Hélène Gignac, Jacinthe Sirois, Yves Bérard, Jeanne Cournoyer, Carole Descheneaux, Steven Duquette, Gilles Lavallée, Marc Lavoie, Pierre Arnold, André Potvin et Marie-Noëlle Girard). Dans le but de mettre en place un Tableau de bord, la Table organise une soirée de formation qui se tiendra le 18 mai portant sur l'élaboration d'indicateurs de développement durable. L'invitation sera lancée aux organismes et aux élus de la région. Les membres font l'état de la situation du Comité de gestion de l'eau et du mémoire de la région sur le développement durable. Après discussion, il est décidé de mandater monsieur René Lachapelle pour déposer un mémoire au nom de la Table lors de la réunion de consultation qui se tiendra le 19 avril prochain par la CRE Montérégie Est. Au cours de la prochaine assemblée, les membres discuteront de l'implication de la Table dans la réalisation du plan d'action suite à l'adoption du Plan stratégique de développement du Bas-Richelieu 2005-2009. Suite au communiqué du gouvernement du Québec du 31 mars concernant la perchaude qui vise à interdire la pêche sportive à la perchaude l'été prochain; il est résolu de demander au Ministère concerné de réduire la prise de perchaudes de 13,5 tonnes à 10 tonnes au cours de l'hiver afin de permettre la pêche de ce poisson au cours de l'été. L'année financière couvrant la période du 1er avril 2004 au 31 mars 2005, démontre des revenus de 1 940,54 \$ et des dépenses de 1292,17 \$. La Table a actuellement en banque la somme de 6 093,90 \$.



## TABLE DE CONCERTATION EN ENVIRONNEMENT DU BAS-RICHELIEU

**05-05-18 :** **RÉUNION DE C.E. :** (Olivar Gravel, président, Hélène Gignac, Martine Beaudreau et Jacinthe Sirois) Les officiers préparent l'assemblée régulière ainsi que la conférence qui suivra.

**RÉUNION DE C.A. :** Olivar Gravel, prés., René Lachapelle, Jacinthe Sirois, Martine Beaudreau, Jeanne Cournoyer, Carole Descheneaux, Steven Duquette, Hélène Gignac, Gilles Lavallée, Marc Lavoie, André Potvin, Robert Bernatchez, Marie-Noëlle Girard, Jeanne Fortin, François Cournoyer et Pierre Arnold) Le conseil d'administration de la Table adopte une résolution demandant à la Table des élus du lac Saint-Pierre de se réunir afin de faire des recommandations au Ministre concernant la pêche sportive et la pêche commerciale. De plus, il analyse la contribution de la TCEBR et de ses membres dans le plan stratégique du Bas-Richelieu. Enfin, les membres font le point sur la consultation de la CRE Montérégie Est, sur la pêche à la perchaude et l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le 7 juin prochain.

**CONFÉRENCE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE :** Madame Annie Brossard du Centre québécois de développement durable (CQDD) fait un exposé intitulé "Élaboration d'indicateurs de développement durable". La planification stratégique du Bas-Richelieu 2005-2009 a retenu comme stratégie d'entreprendre une démarche afin de réaliser un tableau de bord en développement durable permettant de mesurer notre progression dans la mise en œuvre de la vision stratégique de faire du Bas-Richelieu une région d'excellence centrée sur le développement durable.

### Installation d'élevage et coupe dans un boisé...

Vous avez des projets relatifs à l'implantation d'une nouvelle installation d'élevage d'animaux, l'agrandissement de votre bâtiment d'élevage, l'accroissement de votre troupeau ou la construction d'un lieu d'entreposage des fumiers ou vous prévoyez faire de la coupe d'arbres dans votre boisé.

Vérifier si votre projet ou vos travaux sont réalisables selon les normes du Règlement de Contrôle Intérimaire (RCI) numéro 130-02 de la MRC du Bas-Richelieu.

Vous pouvez vous informer auprès de M. Benoit Jolicoeur, inspecteur régional de la MRC du Bas-Richelieu, en téléphonant au 743-2703, les mardis et vendredis de chaque semaine.

## • G A Z O N •

### • Entretien traditionnel

Par « entretien traditionnel », on entend un entretien que la plupart des gens effectue, à savoir :

- Faire une tonte à deux pouces (trop court !), même durant les canicules (un stress pour le gazon)
- Faire la récolte du gazon coupé (production inutile de déchet et gaspillage d'un engrais « vert » gratuit !)
- Ne faire aucune application de pesticides ni d'engrais chimique sur les terrains témoins

### • Entretien écologique

L'entretien de la zone écologique se fait comme suit :

- Faire une tonte élevée du gazon : 3 pouces ou 7 à 8 centimètres
- Pas de coupe du gazon durant les canicules (le gazon en dormance ne pousse pas !)
- Laisser le gazon coupé sur place (lien herbicyclage)
- Faire l'élimination manuelle des pissenlits, du plantain et autres plantes à feuilles larges, dans la mesure du possible.



# Les *Honneurs*

## Saint-Joseph-de-Sorel.... *à l'honneur!*

### C.L.D. DU BAS-RICHELIEU

**05-05-17 :** **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE :** En présence d'environ 65 personnes, le CLD du Bas-Richelieu tient son assemblée générale annuelle. Les membres en profitent pour présenter et adopter les faits saillants du bilan de l'année 2004, les priorités du plan d'action 2005 et les états financiers ainsi que le dépôt des prévisions budgétaires. Après la tenue de l'élection des représentants des collèges électoraux, monsieur Yves Fortin a fait un exposé "Le développement durable : avant tout une question de processus (de la parole au geste)". Il a louangé la réalisation de trois projets récents dans notre région : le projet conjoint QIT/Ville de Sorel-Tracy (Parc de plein air); projet d'intégration d'une PME en milieu urbain à Saint-Joseph-de-Sorel (Bertrem) ainsi que le projet du parc de L'Ilménite à Saint-Joseph-de-Sorel (QIT/Ville de Saint-Joseph-de-Sorel).

### LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : AVANT TOUT UNE QUESTION DE PROCESSUS...



Par Yves Fortin, directeur général du Centre local de développement (CLD) du Bas-Richelieu.

Si on explique souvent le développement durable par une approche consistant à intégrer les volets économiques, environnementaux et sociaux, il faut bien reconnaître que cette explication demeure peu pratique dans l'action.

En fait, le développement durable constitue avant tout un changement de paradigme et une démarche éthique qui pour se traduire dans l'action doivent être compris comme un processus de gestion du changement reposant sur :

- a) La prise de conscience qu'il existe bel et bien une crise environnementale et sur la nécessité d'en saisir les manifestations tant au niveau mondial que local afin d'en mesurer les conséquences au point de vue de la :
  - détérioration des écosystèmes;
  - détérioration des ressources;
  - détérioration de notre qualité de vie.
- b) La déstructuration de nos vieilles valeurs, croyances, façons de faire et de penser qui sont à l'origine de l'actuelle crise environnementale (croissance à tout prix versus qualité de vie).
- c) La systématisation de l'intervention lors de la réalisation des projets par le biais de la mise en place d'une démarche rigoureuse reposant sur l'appropriation de différents outils tels que :
  - Agenda 21 local;
  - système de gestion environnementale, gestion du changement, tableau de bord;
  - recherche-action;
  - recherche et développement technologique, etc.
- d) La mise en place d'activités d'information, d'éducation et de formation continue qui permettent de développer de nouvelles habiletés et compétences correspondant au nouveau paradigme.

### Ces processus s'exercent dans le cadre de certains principes de base...

- Intégration des préoccupations environnementales à toutes les questions dans une perspective de prévention et de précaution
- Décloisonnement par le biais d'approches multisectorielles
- Participation citoyenne (démocratie, rapprochement entre pouvoir décisionnel et utilisateurs)
- Souci de solidarité intergénérationnelle et sociale.

# Les Spectacles



## »»»» Programmation Été 2005

**Mercredi 21h00**  
**Ima**



**Judi 21h00**  
**Martine St-Clair**



**Vendredi 21h00**  
**Marie-Denise  
Pelletier**



**Samedi 21h00**  
**Alys à Céline**



**Dimanche 12h00**  
**Les 3 Séniors**



**Dimanche 15h00**  
**Rencontre  
folklorique**



### Place de l'enfance...



Les Filles



De l'animation à tous les jours /



Caroline  
Marcoux-Gendron

### Courses de canots...

•• **Samedi le 13 août 2005**

Défi Rabaska des organismes  
Départ : 12h00

Canot C2, Amateur et Professionnel  
Départ : 13h30

•• **Dimanche le 14 août 2005**

Canot C1 et C2, Amateur et Professionnel  
Départ : 10h30

### Feu d'artifice...

•• **Samedi le 13 août 2005**  
**à 22h00**



### Prix d'admission...

•• **Carte d'accès 5 jours**

En pré-vente jusqu'au 9 août 2005	10,00 \$
En vente après le 10 août	14,00 \$
Coût à la journée	5,00 \$
Enfant de 12 ans et moins	Gratuit

•• **Points de vente de la carte d'accès**

Les Marchés IGA de Sorel-Tracy  
Les Dunkin' Donuts de Sorel-Tracy  
Les restaurants Valentine de Sorel-Tracy

### Châpiteau de danse...

•• **Danse en ligne D. Deslauriers & J. Lefebvre**

Mercredi	13h00 à 16h00
	19h00 à 22h00
Judi & Vendredi	13h00 à 16h00

•• **Danse country Raymond Lamarche**

Judi & Vendredi	18h00 à 24h00
Samedi	13h00 à 17h00
	18h00 à 24h00
Dimanche	13h00 à 18h00

### Plus de renseignements...

•• **Animation Récréative**

Téléphone • Télécopieur : 450.746.0117  
Site internet : [www.larichelieuenfete.com](http://www.larichelieuenfete.com)  
Courriel : [animationrecreative@videotron.ca](mailto:animationrecreative@videotron.ca)





# Les *Célébrations*

## FÊTE NATIONALE 2005

Le comité recommande aux résidants de décorer leur maison pour rendre la Ville plus en fête !!!

Les membres du Comité organisateur de la Fête Nationale des québécois, le maire et les conseillers(ères) vous souhaitent une **JOYEUSE FÊTE NATIONALE !**

« Venez nous rencontrer ! »



### 24 JUIN - ARÉNA

18h00 - Hommage au Drapeau  
18h05 - Présentation patriotique  
18h15 - La tablée (fèves au lard)  
19h30 - Soirée dansante avec  
« Musique Yvon Daunais »



## NOMINATION



Le Conseil de **Ville de Saint-Joseph-de-Sorel** est heureux de vous présenter les nominations aux postes de **responsable des terrains de jeux** et de la **piscine municipale**.



Madame  
**Caroline Verreault**  
Monitrice en chef, Terrains de jeux



Madame  
**Janie Cournoyer**  
Sauveteur en chef, piscine municipale



présente *Bienvenue chez nous*

J'aimerais porter à l'attention des citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel, qu'une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, chaque 4<sup>e</sup> lundi du mois à 15h30 et 18h30.

**SOYEZ AU COURANT DE CE QUI SE PASSE DANS NOTRE VILLE.**

Pour votre information voici les dates :

- 27 juin, 25 juillet, 22 août, 26 septembre, 24 octobre, 28 novembre et 26 décembre 2005 ainsi que les 23 janvier, 27 février, 27 mars et 24 avril 2006.

**PAS À PAS  
pour une bonne cause**

Manon Desrochers, résidante de Saint-Joseph-de-Sorel, marchera 60 km en deux jours dans le but de faire une différence pour les personnes dans le besoin. En tant que participante du Week-end pour vaincre le cancer du sein qui se tiendra du 26 au 28 août 2005, je véhicule mon implication sociale. Je poserai un geste de courage et d'engagement dans cette lutte contre le cancer du sein.

Les statistiques démontrent qu'à ce jour une femme sur neuf est diagnostiquée et que la région Montérégie, dont nous faisons partie, est la plus touchée. Qui ne connaît par une personne de près ou de loin qui n'a pas été diagnostiquée. C'est terrifiant quant on y pense et je veux aider la cause en amassant l'argent nécessaire, soit 2 000 \$ obligatoire, pour participer à la marche.

J'invite la population qui serait intéressée à faire un don de me contacter au **450-742-5713** et je vous indiquerai les différentes façons de faire un don ou de devenir participante comme moi.

Chaque pas lors de la marche que je ferai sera un remerciement pour toutes les personnes qui m'ont appuyé et aidé à réaliser mon projet et si jamais vous me rencontrez, n'oubliez pas de m'encourager de quelques façons que se soient et dites vous que je fais peut-être des pas pour vous.

Vous verrez qu'ensemble nos efforts auront un impact.

**Manon Desrochers**

Téléphone : **450-742-5713**

Site Internet : [www.vaincrelecaner.ca](http://www.vaincrelecaner.ca)



# Les *Loisirs*

## TERRAINS DE JEUX

**INSCRIPTION : 13 au 22 juin 2005**

### HÔTEL DE VILLE

Les terrains de jeux seront en opération du **27 juin au 19 août 2005**, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30.

### COÛT :

**À VENIR !**

**\* Être âgés de 5 à 14 ans**



## Cours piscine

### CLINIQUE D'INITIATION AUX DÉBUTANTS

Cette clinique a pour but de faire connaître les premiers rudiments de la natation qui ne sont seulement qu'un instrument de développement à l'apprentissage.

**Inscription :** du **13 juin au 8 juillet 2005**  
**Endroit :** **Hôtel de Ville**  
**Date et cours :** **À VENIR**  
**Heure :** **10h45 à 11h45**  
**Jours :** du lundi au vendredi  
**Âge :** né entre 1992 et 2000  
**Coût :** **À VENIR**  
**Groupe :** Minimum 10, maximum 15  
**Nombre de cours :** 10 cours

## PROGRAMME DE LA CROIX ROUGE

La piscine municipale de Saint-Joseph-de-Sorel est fournisseur autorisé des programmes de la **Croix-Rouge**. Nous offrirons ainsi selon la demande, certains des cours suivants :

**Aqua-Bambins :** 1-2-3  
**Aqua-Venture :** 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12  
**Aqua-Adultes :** 1-2-3

Pour tous ceux et celles qui n'ont jamais participé aux programmes de la **Croix-Rouge**, deux journées d'évaluation des compétences aquatiques se tiendront **à la fin du mois de juin 2005**.

Les formulaires d'inscriptions pour les cours sont disponibles à l'**Hôtel de Ville** et à la piscine municipale.

Prendre note que les cours se donneront au **mois de juillet 2005**. Vous devez vous inscrire avant le **1<sup>er</sup> juillet 2005**.

## Piscine Bain libre

### HORAIRE

**Date :** du 18 juin au 27 août 2005

**Heure :** tous les jours, de 12h30 à 20h30

**Coût :** **GRATUIT** pour toute la population



### RÈGLEMENTS

1. Le port du casque de bain est OBLIGATOIRE.
2. TOUTE CONSOMMATION est prohibée à la piscine.
3. Toute personne en état d'ébriété ou autre ne pourra être admise à la piscine.
4. Tous doivent passer sous les jets d'eau avant d'aller à la piscine.
5. Il est défendu de courir, pousser, bousculer...
6. Après avertissement, le responsable pourra expulser toute personne qui ne respecte pas les règlements.

*\* N.B. : D'autres règlements seront affichés à l'intérieur du pavillon.*

## Jeune fille...

viens faire de la

## gymnastique !



Viens t'**amuser** et te mettre **en forme** avec des **entraîneurs qualifiés et fédérés**.

### Programme

- Exercices au sol
- Barres asymétriques
- Poutre
- Saut

Les inscriptions se tiendront au **Gymnase d'Altigym** au **Centre Sacré-Coeur** (entrée arrière) les **10 et 17 septembre 2005** de **9 hres à 13 hres**.

Pour plus d'informations, téléphonez au **742-4157** (boîte vocale)





## SALLE MUNICIPALE DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH DE-SOREL

Trois (3) salles non-fumeurs sont à la disposition de la population pour des réceptions ou réunions de tout genre.

### • SALLE MUNICIPALE NO 1 :

**Endroit :** 303, rue Élisabeth  
**Capacité :** environ 250 personnes  
**Coût :** 150,00 \$ (tx incluses)

### • SALLE MUNICIPALE NO 2 :

**Endroit :** 303, rue Élisabeth  
**Capacité :** environ 80 personnes  
**Coût :** 100,00 \$ (tx incluses)

### • SALLE COMMUNAUTAIRE\* :

**Endroit :** 203, rue Élisabeth  
 (2e étage du local des 3 Âges)  
**Capacité :** environ 30 personnes  
**Coût :** 75,00 \$ (tx incluses)

\* La ville loue cette salle aux contribuables de Saint-Joseph-de-Sorel aux périodes suivantes : entre le 10 décembre et le 1er février et entre le 1er juillet et le 15 août.

## ABONNEMENT À LA BIBLIOTHÈQUE VILLE DE SOREL-TRACY

### NOTEZ BIEN...

Présentez votre reçu au bureau du secrétariat de l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et vous pourrez demander votre remboursement. Un chèque vous sera émis après l'assemblée régulière du Conseil de ville.

Prix et remboursement sujet à modification.

	Coût d'inscription		Remboursement par la Ville de St-Joseph-de-Sorel
	NON-RÉSIDENT	RÉSIDENT	
FAMILIAL	125.00\$	----	Remboursement de : 125,00 \$
ADULTES	75.00\$	----	Remboursement de : 75,00 \$
JEUNES	75.00\$	----	Remboursement de : 75,00 \$

## CLUB DE SCRABBLE



Venez vous joindre au Club de scrabble « Si j'oSais » affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

**Endroit :** 702 rue Montcalm | **Salle numéro :** 1  
**Jour :** Tous les mardis | **Arrivée :** 19h00

Informations : Madame Monique Blanchard • (450) 743-8197

## Soirée des Bénévoles...

Pour votre information, nous sommes présentement à organiser la 5<sup>ième</sup> édition de la soirée des bénévoles de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel qui se tiendra le 10 septembre 2005.

Au plaisir de se revoir !

## • BINGO RÉCRÉATIF •

Tous les mercredis après-midi à 13h30, il y a un bingo récréatif au sous-sol de l'église de Saint-Joseph-de-Sorel organisé par le Chez-Nous de St-Joseph en collaboration avec la Fabrique.

Les profits seront remis au Chez-Nous de Saint-Joseph.

*Nous vous attendons en grand nombre !*



Si vous êtes intéressés à être membre du Club de fer « Pointe-aux-Pins » et à faire partie d'une ligue de jeu de fer dont les activités se tiendront au terrain du parc de la Pointe-aux-Pins, veuillez contacter monsieur **Jean-Pierre Lamy** au **743-8039**.

**PARTICIPEZ NOMBREUX !**



# Les **Loisirs**

## TERRAIN DE SOCCER

### - LOCATION -

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel désire informer la population que le terrain de soccer est réservé pour des joutes et des pratiques du Club de Soccer du Bas-Richelieu tous les mardis ainsi que les jeudis.

**MERCI DE VOTRE COLLABORATION !**

## Recrutement SCOUT

L'année scoutie tire à sa fin, il faut donc dès maintenant préparer la rentrée de septembre. Le Groupe Scout Pierre de Saurel accueille les jeunes filles et garçons de 7 à 14 ans. Selon leur âge ils se regroupent ainsi : 7-8 ans (castors), 9-11 ans (louveteaux, 12-14 ans (éclaireurs/res). Il y a place en scoutisme pour les 15-17 ans au niveau (Pionniers/ères). Avec un nombre satisfaisant de jeunes et de quelques adultes pour assurer l'encadrement le groupe pourrait offrir ce service. Être scout, c'est un mode de vie que l'on acquière pour toujours. Globalement, le scoutisme amène les jeunes à être physiquement actifs à se montrer critiques de manière constructive, à s'ouvrir à l'environnement, à faire preuve de sens de solidarité sociale et à ne pas craindre d'afficher ce en quoi ils croient.

Adapter à chacun des groupes d'âges, le mouvement offre des programmes d'éducation bien structurés et vise la progression de l'individu. Les apprentissages passent principalement par le jeu.

L'âge minimum requis selon les différents niveaux doit être atteint au plus tard le 30 septembre 2005. Les jeunes ont la possibilité d'effectuer deux visites à l'unité de leur niveau, sans engagement de leur part, afin de mieux connaître et de découvrir le monde du scoutisme. Les adultes (18 ans et +) responsables, désireux de fonctionner en équipe et ayant à cœur la progression des jeunes sont invités à se joindre soit aux équipes d'animation ou au conseil de gestion.

**INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES : MADAME DIANE CHARBONNEAU AU 743-7142 OU 742-5634**

### COURS AMBULANCIERS SAINT-JEAN

Les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel qui suivent le cours de premiers soins seront remboursés à 50 % du coût d'inscription. Toutefois, lorsque cette qualification sera requise pour l'obtention d'un emploi d'étudiant(e) au Service des loisirs de la Ville, cette dernière défraiera 100% du coût. Les frais d'inscription seront remboursés comme ci-haut mentionné sur présentation d'une pièce justificative à l'effet que le cours a été réussi.

*Communiquez avec :*

**La Brigade Ambulancière St-Jean, Division 906  
St-Hilaire / Beloeil, après 18h00 au 450.467.4343**

### COURS DE PREMIERS SOINS

Les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel qui suivent des cours de secourisme et RCR seront remboursés à 50 % du coût d'inscription. Toutefois, lorsque cette qualification sera requise pour l'obtention d'un emploi étudiant (e) au Service des loisirs de la Ville, cette dernière défraiera 100 % du coût. Les frais d'inscription seront remboursés comme ci-haut mentionné sur présentation d'une pièce justificative à l'effet que le cours a été réussi.

*Communiquez avec :*

**La Croix-Rouge région de Sorel-Tracy,  
responsable Mme Francine Descheneaux, au 742-7294.**

## REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DES FRAIS D'INSCRIPTION À DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

La Ville poursuit la politique établie antérieurement à l'effet que pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel qui s'inscrivent à des activités sportives ou culturelles (baseball, danse, piscine, etc...) offertes par le service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy et qui ne sont pas accessibles localement, la municipalité, sur présentation de reçu d'inscription, remboursera la différence entre le coût d'inscription établi par cette municipalité pour les résidents et celui des non-résidents. De plus, afin d'éviter toutes ambiguïtés, la définition de résident est la même que celle utilisée dans la loi sur les élections.

# L' Aide-mémoire



**NORD  
BEN**  
RÉCUPÉRATION

## AIDE-MÉMOIRE sur le RECYCLAGE

### MATIÈRES RECYCLABLE

### MATIÈRES NON-RECYCLABLE

#### PAPIER & CARTON

Journaux, circulaires, magazines, cartons ondulés, cartons plats, sacs de papier brun, livres, annuaires téléphoniques, papiers de bureau, papiers d'emballage (ex. : papier de Noël) boîtes de carton (ex. : boîtes de savon, boîtes de chaussures, boîtes de papier mouchoirs), enveloppes, contenants d'oeufs, contenants de lait et jus, catalogues, etc.

Papiers carbone, papiers et cartons souillés par les aliments, enveloppes matelassées, papiers métalliques, couches, papier hygiénique, papiers de soie, serviettes hygiéniques, tampons, styromousse, mouchoirs, essuie-tout, cartables.

#### PLASTIQUE

Pots et bouteilles de plastique (toutes les couleurs), contenants alimentaires (ex. : ketchup, yogourt) et de boissons gazeuses, contenants de produits d'entretien ménager (ex. : Fantastik), couvercles de plastique, contenant d'eau, etc.

Tous les produits ne servant pas de contenants (ex. : jouets, toiles de piscine, boyaux d'arrosage, caoutchouc, seringues, pneus, etc.), contenants en polystyrène #6 (ex. : tasses à café, plateaux de biscuits et de viande hachée), assiettes et ustensiles, sacs et pellicules de plastique, cassettes audio et vidéo.

#### VERRE

Pots et bouteilles en verre (ex. : bouteilles de vin, d'huile d'olive, de moutarde, de liqueur, de jus, pots de mayonnaise) et quelle qu'en soit la couleur.

Miroirs, verre plat (ex. : vitre), cristal, poterie, porcelaine, vaisselle, ampoules électriques, tubes fluorescents (néons), pare-brise.

#### MÉTAL

Boîtes de conserve, contenants, canettes, assiettes à tarte, cintres, papier d'aluminium propre, tous les couvercle de métal, etc.

Tous autres produits en métal (ex. : chaudières, poêles, grille-pain, petits appareils électriques), vélos, réservoirs, clous, radio, contenants de propane, batteries, contenants sous pression ou tous autres produits métalliques, pièces d'auto.

## Conseils utiles...

- Rincer les contenants en utilisant un minimum d'eau pour éviter les odeurs
- Prendre soin de plier et de défaire les boîtes de carton
- Il n'est pas nécessaire de retirer les étiquettes de contenants
- Pas de Résidus Domestiques Dangereux R.D.D. (ex. : peinture, piles, huiles usées, solvants, contenants de propane, etc.)

Informations sur les matières recyclables : (450) 759-9007

Vente de bacs roulants : (450) 836-7031 • 1-800-781-8111



# L' Aide-mémoire

## ■ Terrain de tennis

Afin de préserver la qualité de resurfacement des terrains de tennis, situés sur la rue Saint-Joseph, il est interdit de pratiquer sur lesdits terrains toutes activités autres que les activités de tennis, dont entre autres et non limitativement, le hockey et le patin à roues alignées. Les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel doivent se présenter à l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel pour se procurer une clé afin d'avoir accès aux terrains de tennis. Un dépôt de 20,00 \$ par clé est exigible, ainsi qu'une preuve de résidence. Après chaque utilisation des lieux, les terrains devront être barrés.

## ■ Règlement no 193 « Permis de rénovation et/ou construction »

Lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre résidence ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, d'un abri temporaire, d'une clôture, etc... N'oubliez pas de vous procurer votre permis de rénovation et/ou de construction, en communiquant à l'Hôtel de Ville pour y faire préparer ledit certificat avant la date prévue des travaux.

## ■ Règlement no 259 « Rampe de mise à l'eau »

Une passe est obligatoire pour utiliser la rampe de mise à l'eau ainsi que pour stationner votre véhicule auquel est attachée une remorque à bateau. Les endroits permis pour ledit stationnement dans la Ville, vous seront mentionnés au moment de l'acquisition de votre permis. La passe est valable pour l'année d'émission et renouvelable chaque année. La passe doit être installée dans le pare-brise avant du véhicule, du côté du conducteur.

Pour les résidents la passe est gratuite, pour les non-résidents la passe est de 50,00 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 15 novembre et de 10,00 \$ pour la période du 8 septembre au 15 novembre entre 5h00 et 22h00 et ce tous les jours.

La passe est délivrée uniquement sur présentation d'un certificat d'immatriculation ainsi que d'une pièce d'identité indiquant l'adresse du détenteur, ladite passe indiquera le nom du détenteur ainsi que le numéro du certificat d'immatriculation correspondant aux véhicules.

Pour les non-résidents, une seule passe sera délivrée par unité d'occupation; toutefois ladite passe pourra comporter plusieurs noms avec plusieurs numéros d'immatriculation.

Ne pas oublier que toute contravention au présent règlement constitue une infraction et est passible d'une amende de 50,00 \$ plus les frais. L'infraction est signifiée par constat d'infraction et peut être constatée par un policier ou un employé de la Ville désigné par le Conseil. Toute infraction est poursuivie en vertu des dispositions du Code de Procédure Pénale du Québec.

## ■ Règlement no 252 « Vente de garage »

Il est permis à tous les résidents de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et ce, une fois par année, de procéder à une vente de garage entre le mois de mai et le mois d'octobre inclusivement sur le territoire de la ville. Toute personne voulant procéder à une vente de garage doit obtenir du Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel un certificat d'autorisation au coût de 10,00 \$.

## ■ Règlement no 192 « Arbres »

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation s'il y a lieu au coût de 10,00 \$.

## ■ Règlement no 163 « Effluents dans les réseaux d'égoûts unitaires et domestiques »

Il est interdit, en tout temps, de rejeter ou de permettre le rejet dans les réseaux d'égoûts unitaires ou domestiques (puisards) des objets suivants : de l'essence, du benzène, du naphte, de l'acétone, des solvants et autres matières explosives ou inflammables, de la cendre, du sable, de la terre, de la paille, du cambouis, du gazon, des résidus métalliques, de la colle, du verre, de la sciure de bois, des copeaux de bois, etc. et autres matières susceptibles d'obstruer l'écoulement des eaux ou de nuire au fonctionnement propre de chacune des parties d'un réseau d'égoûts et de l'usine de traitement des eaux usées.

*Pour vous procurer le permis nécessaire ou la clé pour le terrain de tennis.  
Il serait préférable de communiquer avec le bureau de l'Hôtel de Ville au 742-3744,  
pour faire préparer le formulaire nécessaire à l'émission des permis ou pour la clé du tennis.*

# L' Aide-mémoire



## HEURES D'OUVERTURE horaire d'été

BUREAU ADMINISTRATIF À L'HÔTEL DE VILLE CET ÉTÉ  
(DU 1<sup>er</sup> LUNDI DE MAI AU 1<sup>er</sup> LUNDI DE SEPTEMBRE)

**Lundi au jeudi de :** 8h15 à 12h00  
13h00 à 16h30  
**Vendredi:** 8h15 à 11h45  
Fermé l'après-midi

**FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES VACANCES**  
Le bureau sera fermé du 18 juillet 2005 au  
29 juillet 2005 inclusivement.

**TRAVAUX PUBLICS**  
(DU 1<sup>er</sup> LUNDI DE MAI AU 1<sup>er</sup> LUNDI DE SEPTEMBRE)

**Lundi au jeudi de:** 7h00 à 12h00  
13h00 à 17h00  
**Vendredi:** 8h00 à 12h00  
Fermé l'après-midi

## CONGÉS FÉRIÉS À VENIR

Les bureaux de la municipalité seront fermés:

• Jeudi 23 juin PM • Vendredi 24 juin •  
Jeudi 30 juin PM • Vendredi 1 juillet • Lundi 5 septembre

## FÊTES DE QUARTIER

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel tient à aviser la population que les fêtes de quartier sont autorisées strictement lors de la fête de la Saint-Jean-Baptiste (Fête Nationale), les 23 et 24 juin 2005.

Qu'aucun prix d'entrée ne devra être exigé pour assister aux dites fêtes de quartier et que les gens demeurant sur les rues où seront organisées les fêtes de quartier devront être autorisés à circuler librement.

## COLLECTE DES DÉCHETS DOMESTIQUES ET VOLUMINEUX

Les déchets sont présentement ramassés (1) fois par semaine les lundis. Veuillez prendre note qu'à compter du 30 juin, et ce jusqu'au 2 septembre inclusivement, ils seront ramassés (2) fois par semaine soit les lundis et jeudis. **Dorénavant, les déchets volumineux (gros objets) seront ramassés en même temps que les déchets domestiques.**

*Nous vous demandons de les mettre à la rue la veille de la journée de la cueillette, question de salubrité et de propreté (soit environ 12 heures à l'avance).*

## PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

**Dates: 20 juin - 4 juillet - 15 août - 19 septembre**  
**Heure: 20h00 - début de la séance ordinaire**

### LES SERVICE MUNICIPAUX

URGENCE : (Police et Incendie)	911
Police SQ :	310-4141
Incendie Ville de Sorel-Tracy : (Prévention)	780-5786
Garage municipal, voirie :	743-4572
Secrétariat :	742-3744
Secrétariat : (télécopieur)	742-1315
Courriel : <a href="mailto:villem-joseph-de-sorel@qc.aira.com">villem-joseph-de-sorel@qc.aira.com</a>	
Aréna : (loisirs)	743-3205
Piscine :	742-1172
Local du 3e âge :	743-5431
Usine de filtration Saint-Joseph-de-Sorel 1 200, rue Antaya, Sorel-Tracy	743-7087

**N'oubliez pas!**

## COMPTE DE TAXES

Troisième versement: 8 août 2005

## ARROSAGE

Prendre note que l'arrosage des gazons, jardins, etc... est interdit entre 8h00 de l'avant-midi et 19h00 le soir.



## CHATS ET CHIENS ERRANTS

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel reçoit plusieurs plaintes concernant les chiens et les chats errants. Veuillez garder vos animaux "en laisse" pour ne pas qu'ils incommode vos voisins.

## AVERTISSEUR DE FUMÉE

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résident de vérifier régulièrement les batteries afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

## OFFRES D'EMPLOI • Centre récréatif Aussant

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel recherche des candidats étudiants (plus de 3 cours) pour travailler au Centre Récréatif Aussant à l'opération de la resurfaçage à la glace pour la prochaine saison. Les formulaires d'application seront disponibles à compter du mois d'août au bureau de l'Hôtel de Ville.

## INFORMATION MUNICIPALE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

**Tirage :** 1 100 exemplaires

**Conception et impression :** Imprimerie Mongeon et Fils Itée

**Comité :** Conseil de ville de Saint-Joseph-de-Sorel

**Rédacteur en chef :** Olivar Gravel

**Dépôt légal :** 2e trimestre 1991

Bibliothèque Nationale du Québec

Bibliothèque Nationale du Canada ISSN 1183-7551

*Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.*